

# Publications non périodiques de la Société préhistorique française : procédure de sélection et de diffusion

Ces dernières années, la Société préhistorique française a considérablement développé son activité d'édition. Hormis la collection des *Congrès préhistoriques de France*, deux collections, *Mémoires* et *Travaux*, accueillent respectivement les longs ouvrages de synthèse et les ouvrages plus courts relatant des travaux de terrain récents dont l'étude est aboutie. À partir de 2012, une nouvelle collection en ligne, les *Séances*, regroupe les communications faites lors des réunions scientifiques de la Société.

La forte demande et les risques financiers que chaque publication engendre nous ont conduits à édicter des règles de plus en plus strictes quant à la sélection et à la diffusion des ouvrages.

## La sélection des ouvrages

Les auteurs, parmi lesquels l'auteur principal, au moins, doit être membre de la SPF, envoient deux tirages papier de leur ouvrage au siège. Le manuscrit doit être inédit, toutes les illustrations libres de droits (sauf financement *ad-hoc*). Le responsable des publications non périodiques contacte deux rapporteurs et demande, lorsque ces rapports sont prêts, la mise à l'ordre du jour du conseil d'administration de la SPF de l'examen de l'ouvrage. C'est en effet cette instance qui prend la décision de publier après avoir pris connaissance des deux rapports. La décision du conseil est transmise à l'auteur, argumentée et accompagnée des éventuelles demandes de mise aux normes, modifications ou corrections demandées par les rapporteurs.

Les critères de sélection des ouvrages sont multiples : qualité scientifique de l'ouvrage, planning des publications, audience (potentiel de ventes) et possibilité de subvention. L'absence de financement peut être à elle seule une cause de refus de publication. On entend par subventions le financement provenant de diverses institutions, publiques ou privées (directions régionales des Affaires culturelles, INRAP, laboratoires, collectivités territoriales, structures associatives, ...). L'auteur se charge de collecter les fonds auprès de ces instances locales; les demandes d'aides à l'édition au niveau national, qui ne concernent qu'un nombre limité d'ouvrages, étant adressées annuellement à la sous-direction de l'Archéologie (ministère de la Culture) ou à la direction de l'INRAP par la SPF.

## L'édition de l'ouvrage

Si la publication est acceptée, un contrat d'édition est signé entre le responsable scientifique de la publication et la SPF. Ce contrat fixe les modalités de financement (en fonction notamment du devis émis par l'imprimeur), le nombre d'exemplaires imprimés et la date de dépôt de l'ouvrage définitif. Le nombre de tirages, le prix de vente et le planning des publications sont fixés par les membres du bureau de la SPF, en accord avec le trésorier. **Les manuscrits doivent être fournis aux mêmes normes que les articles du *Bulletin* (normes disponibles sur le site internet de la SPF : [www.prehistoire.org](http://www.prehistoire.org)).** L'auteur envoie également une bonne photographie couleur pour la couverture ainsi qu'un texte attractif de 15 à 20 lignes en français et en anglais pour la 4<sup>e</sup> de couverture et les encarts publicitaires. Les relations avec l'imprimeur (devis comme fabrication) sont gérées uniquement par la SPF. Après maquettage, les épreuves sont envoyées au responsable scientifique de la publication qui assume la vérification intégrale de l'ouvrage, les corrections d'auteurs étant, à ce stade, bien évidemment proscrites. Au terme de l'impression de l'ouvrage, l'auteur principal reçoit 5 ouvrages gratuits, les différents auteurs une version PDF de leur contribution. Dans tous les cas, les auteurs ont un tarif préférentiel sur l'achat de leur ouvrage (30 % de réduction). Les auteurs ne perçoivent aucune autre rétribution (ni indemnité forfaitaire, ni droits d'auteurs).



**Remarque :** pour que chaque auteur reçoive un exemplaire gratuit d'un ouvrage collectif, il est nécessaire que cela soit prévu préalablement dans le montage financier de la publication.